



FLASH HOUTAUD



Compte-rendu du Conseil Municipal



du 28 Mars 2022

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, Michel CLAUDE, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, MULLER Jean-Claude, FEVRE Mélanie, DROCZINSKI Fanny, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : Mélanie FEVRE

Vote des taux fiscalité directe locale 2022

Le Maire présente au Conseil l'état 1259 relatif aux produits prévisionnels et aux taux d'imposition des taxes directes locales, tenant compte de la suppression de la taxe d'habitation sur les habitations principales, compensée par la part départementale de la taxe foncière sur le bâti.

Compte tenu des projets d'investissement importants (Pôle enfance jeunesse d'une part, Aménagement de voirie et de sécurité d'autre part), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix pour, 4 contre et 3 abstentions), le vote en faveur d'une augmentation des taux de 2% de la Fiscalité Directe Locale pour l'année 2022.

Notice de gestion de l'étang en zone humide

Dans le cadre du programme « ReZo » piloté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs et soutenu par l'Agence de l'Eau et le Département, la zone humide de Houtaud est

aujourd'hui en phase d'établissement d'une notice de gestion.

Afin d'échanger sur les axes de gestion du site, une réunion s'est tenue 11 décembre 2021 à 10h en Mairie de Houtaud.

L'ordre du jour de ce comité de pilotage, ouvert aux membres du Conseil Municipal et Comité consultatif, a porté sur la présentation de la notice de gestion et les préconisations de gestion.

Une visite, ouverte au Conseil Municipal et au Comité consultatif, sur le site de l'étang (et des tourbières de la Grande Seigne) s'est déroulée jeudi 24 mars 2022 pilotée par Amaury TROPEE pour la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, Geneviève MAGNON et Michel SAURET pour l'EPAGE.

La notice de gestion de l'étang doit être complétée par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue (*cette structure a en charge la gestion des cours d'eau, plans d'eau, zones humides, la préservation de la biodiversité*) avant d'être soumise pour validation au Conseil pour que les travaux "d'ouverture du milieu" puissent être réalisés et entretenus par les chasseurs.

Règlement de la salle des fêtes : NOZETIME, nouvelle association communale

La location de la salle des fêtes est soumise à un règlement qui a pour but d'arrêter les modalités de mise à disposition des deux espaces de la salle des fêtes.

Mme le Maire rappelle les dispositions particulières en faveur des associations de Houtaud (dispositions contenues dans les tarifs et conditions de location pour les habitants et associations de Houtaud).

Pour les associations de Houtaud qui contribuent à l'animation du village, elles peuvent bénéficier d'une



utilisation gratuite par an. Cette gratuité est accordée aux associations désignées dans la liste validée par le conseil municipal (liste révisée tous les ans).

Cette gratuité est par ailleurs soumise à la condition d'avoir fourni les documents annuels de leurs activités demandés par la Mairie.

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par M. Benoit GUICHON président de l'association NOZETIME (déclarée le 01/05/2018) afin d'intégrer la liste des associations du règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 voix pour, 1 contre) intègre l'association NOZETIME dans la liste des associations de Houtaud.

Pôle Enfance Jeunesse - mode de chauffage : crise internationale

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 13/12/2021, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif relatif au pôle enfance jeunesse.

Lors de cette même séance, le Maire a été autorisé au lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le Maire soumet ce jour à la réflexion du Conseil Municipal sur une éventuelle évolution de cet avant-projet définitif, compte tenu des considérables conséquences de la guerre en Ukraine, notamment le coût des énergies.

Compte tenu du fait que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est toujours en cours d'élaboration, il pourrait être envisagé, pour le cas de force majeure précitée, d'amender l'avant-projet définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour, 1 abstention) :

- décide qu'en raison du contexte international, il est nécessaire de suspendre le mode de chauffage choisi (gaz) dans l'avant-projet définitif et d'engager une étude sur l'éventuelle implantation d'un mode de chauffage mixte (électricité et/ou gaz, gaz et/ou chaufferie bois...).
- charge le Maire de solliciter le maître d'œuvre afin de définir précisément les coûts supplémentaires.
- charge le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires afin de solliciter l'ensemble des financeurs potentiels (État, Région, Département, SYDED.....)
- dit que la présente délibération constitue une décision de principe : toute modification du mode de chauffage sera soumise ultérieurement au Conseil Municipal.

Aménagement de voirie et de sécurité, rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis, de l'aérodrome - restitution de l'étude de faisabilité réalisée par SETIB

Le Maire expose au Conseil Municipal les différentes hypothèses élaborées par le cabinet d'études SETIB pour ce qui concerne l'aménagement des rues citées en objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour, 1 contre, 2 abstentions) :

- prend connaissance des conclusions de l'étude réalisée par le cabinet SETIB, concernant l'aménagement de la rue du Général De Gaulle, rue des Champs Jolis et rue de l'aérodrome.
- décide de donner suite au scénario n°4 (ondulations côté impair)
- décide de réaliser l'opération se rattachant à ce scénario en considérant les remarques qui pourraient être faites lors de la prochaine réunion publique.

Aménagement de voirie et de sécurité, rues du Général de Gaulle, des Champs Jolis et de l'aérodrome - consultation Maîtrise d'œuvre.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de voirie et de sécurité des rues citées en objet.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'engager la procédure de consultation de maîtres d'œuvre, dans le cas d'une procédure adaptée.

Installation d'une antenne relais sur un terrain privé – Information

Le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier du 2 mars 2022, Messieurs SAILLARD informent le Conseil Municipal du projet d'implantation d'une antenne relais SFR sur leur propriété privée ZE 139.

Il est précisé que l'autorisation d'implantation d'une antenne relais ne relève pas les attributions du conseil Municipal mais des formalités d'urbanisme. Il n'y a donc pas lieu de délibérer sur ce sujet.

Le conseil émet des observations à retranscrire dans le courrier de réponse qui sera fait à Messieurs SAILLARD.



Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

CCAS réunion du 14/03 : Les membres du CCAS se sont réunis et ont notamment abordé l'aide qui pourrait être apportée aux réfugiés ukrainiens.

La décision s'est portée sur un renouvellement de soutien à l'association pontissalienne Repair - Réseau Pontarlier Accueil Insertion Réfugiés - association qui a pour but l'accueil et l'accompagnement de réfugiés

Commission vivre ensemble : Bilan repas des anciens, réflexion autour du repas de la fête des mères initialement envisagé le 27/05 mais finalement fixé au 25/05, forum des associations prévu le 10/09/22, annonce pour 2023 d'un repas pour la fête des pères le 16/06/23.

Vente de bois le 24/03 : 13 lots ont été vendus pour 1 133,50€ TTC

Syndicat des eaux AG : volume d'eau consommé en 2021 965 000 m³ pour les communes adhérentes et 22 000 m³ pour les non adhérentes ; moins d'eau consommée qu'en 2020, rendement de 87.6 %. Pour Houtaud en 2020, 69 900 m³ contre 74 600 m³ en 2021.

Hausse du prix de l'eau pompée par la CCGP et vendue au syndicat en 2022.

Commission eau CCGP : revue des travaux en cours, certains travaux seront sans doute décalés dû à la défection d'une entreprise.

Point sur les puits de captage dont celui de Houtaud avec mise en lumière de divergences quant à l'impact de la captation sur les tourbières.

Finalisation sur la trajectoire de lissage de la hausse du prix de l'eau prévue lors du changement de compétence.

Le niveau des nappes est déjà très bas, plus bas que les dernières années.

Validation de conventions de la CCGP avec d'autres syndicats non adhérents.

Changement de statut du syndicat et de la représentation des communes du fait du transfert de la compétence.

Commission économie CCGP. Point sur les Gravilliers, tranche 2 où tous les lots sont déjà vendus et sur la mise en vente des parcelles de la tranche 3 (prix majoré à déterminer pour la vente des parcelles).

Marché de l'étude sur la rénovation thermique du bâtiment de la Belle Vie attribué à Archi.Tech.

PAT 21/03: Séminaire de lancement du Projet Alimentaire Territorial.

Le PAT est un projet partenarial qui a pour objectif de créer ou consolider des filières territorialisées et de développer la consommation de produits locaux de qualité en relevant d'une production respectueuse de l'environnement.

Un calendrier 2022-2024 fixe les différentes étapes.

L'étape 1 : Le séminaire de lancement pour établir un diagnostic avec la création de groupes de travail thématiques.

L'étape 2 sera le partage de ce diagnostic fin d'année 2022.

Schéma directeur intercommunal des modes doux : 25/03 Réunion pilotée par le cabinet ITEM qui a soumis des propositions et a élaboré un schéma de liaisons douces avec des itinéraires à prioriser et hiérarchiser et des coûts à considérer sur la durée du mandat et au-delà.

Le Bureau définira les itinéraires considérés d'intérêt communautaires et ceux qui seront d'opportunités et de financement communal. Un plan pluriannuel d'investissement sera défini et soumis au Conseil Communautaire.

Ce schéma sera rapproché du schéma départemental lors d'une réunion fixée le 05/04.

Sectorisation des collègues : Même si les collégien(ne)s de Houtaud ne semblent pas concernés actuellement par de prochain changement de secteur, la commune s'attache à assister à toutes les réunions de concertation initiées par le Département avec les communes du Haut Doubs.



Décisions du Maire

✓ M^{me} le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AD n°292 sise « 19 Grande Rue » d'une contenance de 323 m²

- AC n° 171 sise « 8-10 rue de Traverse » d'une contenance de 1 590 m² (appartement, garage, cave, parking)

- AC n° 53 sise « 2 bis rue de l'aérodrome » d'une contenance de 3 340 m²



- AD n° 196 sise « 24 rue des Aigaces » d'une contenance de 727 m²

- AC n° 95 sise « 9 rue du Général de Gaulle » d'une contenance de 4 714 m²

- AC n° 172 sise « rue de Traverse » d'une contenance de 801 m²

- AC n° 172 sise « 8 rue de Traverse » d'une contenance de 1 590 m² (appartement, garage, cave, parking)

✓ Dans le cadre de la matérialisation des points et division sur les parcelles cadastrées section AD numéro 126 et 127, en vue de la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse, un marché est conclu avec l'entreprise EURL Alain PREVALET. Le montant du marché s'élève à 1 350.00 € T.T.C

✓ Dans le cadre du remplacement du mat d'éclairage suite à un sinistre survenu le 15/11/2021, un marché est conclu avec l'entreprise BALOSI MARGUET pour un montant de 2 082.00 € T.T.C

✓ Dans le cadre du remplacement de mats d'éclairage suite à un sinistre survenu le 07/01/2022, un marché est conclu avec l'entreprise BALOSI MARGUET pour un montant de 3 391,48 € T.T.C.

✓ Dans le cadre de l'impression du bulletin municipal 2022 (625 exemplaires), un contrat est conclu avec PIKAPRINT pour un montant de 1 666.32€ T.T.C

Questions Diverses

✓ Election Présidentielle : bureau de vote ouvert de 08h00 à 19h00 pour les 10 et 24 avril 2022

✓ Participation de deux jeunes filles, dont une hostasienne, pour le Rallye 4 L Trophy 2023 : elles recherchent des sponsors et du matériel scolaire. Différents contacts sont suggérés auprès des Président(e)s d'association comme les Volants Comtois, le CFAH, l'APEEH.

✓ Prof de zumba cherche contact pour connaître les conditions d'une mise à disposition (jour et tarif) de la salle pour donner des cours à la salle des fêtes.

✓ Suite à un raccordement électrique, à hauteur des n° 23 - 25 Rue de la Grange, le trottoir est difficilement praticable en poussette ou fauteuil roulant.

Une relance auprès de l'entreprise pour la remise en état est nécessaire.

✓ Engazonnement rue du Général de Gaulle suite aux travaux 2021 : une réunion est programmée le 01/04 pour la levée des réserves du chantier où cette remarque sera abordée.

✓ Deux dépôts de plainte suite à des dépôts sauvages en forêt ont été déposés ; réflexion sur de l'installation de pièges photos posée par la Commune, condamnation de l'accès au parking (face à la Carrière).

✓ Prochain Conseil Municipal : 25/04/2022 à 20h30

INFO COMMUNALE



Election Présidentielle 10 et 24 avril 2022

A la Mairie, le bureau de vote sera ouvert de **8h00 à 19h00**

Les électeurs devront se munir d'un justificatif d'identité en cours de validité.



La présentation de la **carte d'électeur** est vivement recommandée.

Repas de la Fête des Mères

La Commune offrira un repas à toutes les mamans du village, le :

Mercredi 25 Mai 2022

à 20 heures

Salle des fêtes de Houtaud

Prochainement, une invitation sera distribuée dans chaque boîte aux lettres avec un coupon réponse à retourner AVANT le 09/05/2022.

Aide aux devoirs – Bénévolat

Pour accompagner et aider les élèves (*niveau CP à CM2*) lors de leur devoir, nous recherchons des bénévoles le lundi et/ou le jeudi de 16h10 à 17h10.

Volontaires faites vous connaître au Secrétariat de Mairie ou auprès de Mme GIRARDOT adjointe à la vie scolaire.





Inscription scolaire et périscolaire rentrée 2022-2023

Pour toute inscription scolaire, vous devrez fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- votre livret de famille,
- le carnet de vaccination de l'enfant.

En Mairie, les inscriptions scolaires et périscolaires se tiendront :

Samedi 09 Avril 2022 de 10H à 11H30

Les dossiers sont disponibles sur le site internet www.houtaud.fr onglet « à votre service » puis « pour vos enfants ».

Bruit - Travaux de bricolage et de jardinage -



A l'approche des beaux jours, il est demandé de respecter votre voisinage, en organisant vos travaux bruyants durant les horaires fixés par arrêté préfectoral :

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Cette limitation de bruit ne se limite pas aux seuls moteurs thermiques des tondeuses, mais sont concernées **toutes les émissions de bruit intense** et/ou **gênant** (moteurs électriques, travaux de bricolage bruyants).

Déchèterie

Pour accéder à la déchèterie, une vignette doit être apposée à l'intérieur du pare-brise de votre véhicule.

Cette vignette est disponible sur simple demande auprès du bureau d'accueil de la CCGP à la Maison de l'Intercommunalité à Pontarlier), sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.

Horaires du 01 avril au 30 septembre :

- du lundi au samedi de 08h00 à 11h45
et de 14h00 à 17h30

- le dimanche de 9h00 à 11h45

La déchèterie est fermée les jours fériés



A la sortie de l'hiver, une action utile et citoyenne de nettoyage du village est programmée le **Samedi 09 Avril 2022**.

Les volontaires de tous les âges seront les bienvenus.

Rendez-vous dans la cour de l'école à 13H45 pour un départ à **14H00**.

Chaussures adaptées conseillées
Gants et chasubles fournis.



INFO INTERCOMMUNALE

PLUIh - Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat - RAPPEL

L'étude pré opérationnelle vise à définir les problématiques du périmètre de l'intervention, à recenser les projets qui pourraient être subventionnés en phase opérationnelles et à proposer une stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens financiers à mobiliser.

L'étude a démarré sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand PONTARLIER

Répondez à l'enquête en cours avant le 31 mai 2022 en
- scannant le QR code

- en retirant le questionnaire papier au secrétariat de Mairie
- en consultant PanneauPocket, ou le site internet de la Commune qui vous donne accès au lien CCGP



Pour des Infos et Alertes de votre Mairie en temps réel ...

Mettez **HOUTAUD** en favori sur
Panneau Pocket
(Téléphone, tablette, ordinateur)

Une mise à jour peut être nécessaire



**PAROLES AUX ASSOCIATIONS**

Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud organise un **LOTO** le :

Vendredi 15 Avril 2022

début des jeux **20h30**

à la salle des Fêtes de Houtaud



4 000€ de lots

Bons d'achat et

Séjour à **EUROPA PARK** €

2 jours pour 2 adultes et 2 enfants

Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud organise sa 33^{ème} **Foire de printemps** aux fleurs et petits animaux le :

Dimanche 15 Mai 2022

sur le parking couvert du Centre Leclerc

avec buvette et petite restauration.

**CONFERENCE**

"Les « écos » de Houtaud : Ecolomies, Jardins verts et Numérique !" par Manon NOURDIN, Laurent GUYON et Laurent NOURDIN

Après une première conférence en juin 2021 intitulée "*enrichissez-vous, écolomisez*", nous vous proposons une nouvelle rencontre.

Sans ignorer les bouleversements climatiques, nous sommes parfois démunis pour agir.

Cette soirée d'échanges avec 3 conférenciers vous surprendra, attisera votre curiosité et vous permettra, à votre rythme, de trouver des idées simples pour participer à un changement positif, en faveur de notre maison : la terre qui nous abrite !

Laissez-vous surprendre et venez échanger, le :

Vendredi 20 Mai 2022 à 20h00

Salle des fêtes de Houtaud - Entrée libre

**Opération Brioches**

Lundi 04 au Dimanche 10 Avril

Opération « Brioches » vente au profit de l'Adapei

Merci pour votre accueil et de votre générosité

**GESTE DU MOIS**

« Humeur sombre pour un éclairage

Vous est-il déjà arrivé de sursauter dans le rond-point d'Atlas en croyant vous être fait flasher ?

Rassurez-vous, ce n'est que le grand panneau publicitaire digital qui nous assène ses publicités, vidéos flashantes. A tel point qu'elles nous font sursauter et captent notre attention, au détriment de la sécurité !

Outre cet aspect sécurité, il est peut-être temps de réfléchir à l'impact de tout cela sur notre environnement.

Pour les panneaux publicitaires rétroéclairés, leur consommation annuelle est de l'ordre de 5 250kWh/an, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 1.5 foyer français (hors chauffage).

Pour les panneaux digitaux et animés de 2m² (qui diffusent des images ou vidéos), la consommation s'élève à 6 818kWh/an, soit presque la consommation de 2 ménages.

Alors comment parler d'économies d'énergies aux citoyens face à un tel gaspillage ? Sachez tout de même que depuis l'été 2020, les commerçant(e)s ont pour obligation d'éteindre leurs vitrines et leurs enseignes entre 1h et 6h du matin.

De même, les parkings desservant un lieu ou une zone d'activité doivent légalement être éteints 2 h après la fin de l'activité. Est-ce toujours appliqué ?

Mais rien n'est dit pour la publicité ...

Pourtant l'énergie est au cœur des préoccupations actuelles, et il est temps de nous poser aussi d'autres questions.

L'éclairage public, deuxième plus gros tueur d'insectes (après les pesticides) est-il vraiment nécessaire en pleine nuit ? la commune de Levier qui a éteint son éclairage depuis 2020 économise 7 400€/an ! et tous les constats montrent qu'il n'y a pas d'augmentation de la délinquance avec l'extinction de l'éclairage.

Alors nous pouvons devenir acteur, en plébiscitant l'extinction ou la suppression des publicités éclairées, en incitant les commerçants qui n'appliquent pas la loi à changer leurs pratiques, et enfin en optant pour l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h."

